

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

Avis CSRPN n° 2016-09

**AVIS DU CSRPN DE LA REUNION
SUR LA LISTE D'ESPÈCES DE RÉFÉRENCE DU SINP**

RÉUNION PLENIERE DU **20 OCTOBRE 2016**

Pétitionnaire : DEAL Réunion

Lieu : Réserve Naturelle Marine, La Saline les Bains

Contexte et objet de la demande :

Le Système d'Information Nature et Paysage SINP a déjà été présenté en réunion plénière du CSRPN en 2009 et 2010. Il s'agit d'une démarche du Ministère en charge de l'Ecologie qui a pour but de développer l'utilisation des données naturalistes, de faciliter l'accès à ces données, et d'accroître leur fiabilité.

La DEAL présente pour validation la liste d'espèces de référence des taxons de la faune vertébrée terrestre.

Ce travail avait été présenté pour information en novembre 2013.

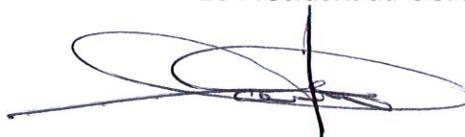
Avis final:

Le CSRPN confirme les demandes de modifications suivantes :

- Le nom valide du Pigeon de Madagascar est *Nesoenas picturata* et non plus *Streptopelia picturata*
- L'Oiseau lunettes gris *Zosterops borbonicus* est endémique de La Réunion et plus seulement la sous-espèce *Zosterops borbonicus borbonicus*
- L'Oiseau la vierge *Terpsiphone bourbonensis* est endémique de La Réunion et plus seulement la sous-espèce *Terpsiphone bourbonensis bourbonensis*
- La Roussette noire *Pteropus niger* n'est plus considérée comme disparue à La Réunion.

Fait à Saint Denis, le **15 NOV. 2016**

Le Président du CSRPN



Roland TROADEC